

Communiqué

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, l'AEFE a mis à jour ses recommandations au regard des mesures prises par le ministère des solidarités et de la Santé (MSS) pour les personnes de retour de zone d'exposition. **Cependant, il convient de toujours prendre l'attache des autorités sanitaires locales et d'appliquer leurs recommandations prioritairement.**

Les zones d'exposition sont les suivantes :

- Chine (Hong Kong et Macao compris)
- Singapour
- Corée du Sud
- Régions italiennes de Lombardie (Région de Milan), Vénétie (Région de Venise),

L'AEFE demande aux élèves et aux personnels qui viendraient de ces zones de ne pas se rendre dans leur établissement scolaire pendant 14 jours suivant leur retour.

Dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées par le Ministère des solidarités et de la Santé :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

L'Agence a, par principe de précaution, étendu les mesures appliquées à la zone Asie aux zones italiennes de la Lombardie et de la Vénétie



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

1. Aucun échange et voyage scolaire en Asie et vers l'Asie, en Italie et vers l'Italie

L'Agence a décidé, par principe de précaution, le report des échanges scolaires, dans le cadre d'ADN-AEFE, en Asie et vers l'Asie et en Italie et vers l'Italie. Dans ce cadre, il est rappelé que tout échange scolaire doit faire l'objet d'un accord préalable des postes diplomatiques, de départ et de destination.

2. Les déplacements des personnels en Asie, en Lombardie et en Vénétie sont limités

Les stages de formation continue prévus sur la zone Asie-Pacifique, en Lombardie et en Vénétie sont annulés.

Les missions des agents des services centraux de l'Agence, de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), des formateurs (CPAIEN et EEMCP2) en mission d'accompagnement en Asie, en Lombardie et en Vénétie sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Les visites d'homologation et de suivi d'homologation sont reportées à une date ultérieure et l'Agence est en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour évaluer chaque situation et proposer un cadre général qui ne soit pas pénalisant pour les établissements concernés.

3. Les regroupements d'élèves font l'objet de consignes spécifiques ou sont annulés

Tous les regroupements sportifs et culturels inter-établissements de la zone Asie-Pacifique et l'Italie qui avaient été programmés pour la fin du mois de février et de mars sont annulés.

4. Consignes pour les établissements amenés à accueillir des élèves en provenance de Chine (Hong Kong et Macao compris), de Singapour, de la Corée du Sud, des régions italiennes de Lombardie et de Vénétie

Il est demandé aux chefs d'établissement devant recevoir des élèves en provenance de Chine (Hong Kong et Macao compris), de Singapour, de la Corée du Sud, des régions italiennes de Lombardie et de Vénétie, après avoir pris attaché du poste diplomatique, et sous réserve des décisions prises par les autorités sanitaires locales, d'appliquer le principe de confinement durant 14 jours avant d'être autorisés à entrer dans l'établissement. Ce principe s'applique également aux enseignants et aux autres personnels de l'établissement concernés.